

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

QUÉBEC, MERCREDI MATIN, 13 FEVRIER, 1850

BUREAU DE REDACTION }
Rue Ste. Famille, No. 14 }

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant. Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 13 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les remercier pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 13 FÉVRIER, 1850.

ARRIVÉ DU STEAMER



Europa.

NOUVELLES D'EUROPE

DE 15 JOURS PLUS RECENTES.

jusqu'au 26.

L'Europa est arrivé le 8 à Halifax. L'état des marchés anglais était à peu près le même qu'au départ de la malle précédente, Les cotons avaient haussé de 1-8 à 1-4 la livre.

La farine du canal de l'Ouest était cotée 32s. et 24s.

Le fer tenait bon avec une tendance à la hausse, vu les ordres considérables apportés par les derniers steamers américains pour divers chemins de fer, et vu les dispositions d'acheter pour l'achèvement de plusieurs lignes en Angleterre.

A Liverpool, le commerce continue d'être satisfaisant, quoique moins actif que la semaine précédente. Il s'est fait des ventes de produits étrangers d'une étendue limitée; mais les possesseurs tiennent ferme et obtiennent généralement de bons prix.

Les marchés de Bombay et de Calcutta sont essentiellement les mêmes.

En France, les affaires se traitent dans l'Assemblée législative. La question du budget est encore dans les bureaux. La Chambre s'est occupée pendant plusieurs jours du projet de loi de M. de Falloux. Victor Hugo avait prononcé un discours contre qui avait fait beaucoup de sensation.

Le débat a été ajourné au milieu de l'excitation. Le journal la Réforme a été supprimé, et le journal La Presse saisi.

Prusse.—La dissolution dont était menacé le cabinet paraît avoir été évitée par

un compromis. Le roi semble disposé maintenant à prêter le serment de la nouvelle constitution. Le parlement d'Erfturth est déclaré être de politique impérienne, nécessaire à la Prusse. Il paraît y avoir un changement dans le Wurtemberg, favorable à l'influence prussienne.

La chambre hongroise refuse de reconnaître le contrôle de l'Autriche et de la Prusse.

L'Autriche est occupée à pour voir ses provinces de constitutions. La Diète provinciale est convoquée pour octobre, et celle de l'empire s'assemblera en 1851.

ITALIE.—On dit que le manque de fonds empêche toujours le Pape de faire sa rentrée à Rome, et que la France aurait offert des secours précautionnaires.—Journal.

Le Maire de Québec.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir, que N. F. BELLEAU, écuyer, avocat, a été élu à l'unanimité, maire de la cité de Québec. Ce choix honore également la cité. M. Belleau qui, nous en sommes sûr, se fera un devoir de suivre la marche que lui ont tracée ses prédécesseurs en office.

L'enfant monstre dont nous annoncions la naissance dans notre dernière feuille est mort après neuf jours de vie. Il a été enterré immédiatement.

On a communiqué au Journal le tableau suivant du nombre de bâtiments en construction à Saint-Roch, et d'hommes qui y travaillent :

John Munn,	2 bâtiments,	240 hommes.
T. Oliver,	4 "	250 "
J. E. Oliver,	2 "	200 "
J. Nesbitt,	2 "	150 "
T. Lee,	3 "	100 "
P. Valin,	2 "	160 "
—Parke,	2 "	275 "
—Jones,	1 "	100 "
Total,	18 "	1475 "

EXPORTATION DU BOIS DURANT LA SAISON DE 1849.

Chêne.	1,128,320 pieds
Orme.	1,413,600 "
Frêne.	66,600 "
Merisier.	134,120 "
Epinette rouge.	146,400 "
Pin blanc.	11,621,920 "
Pin rouge.	4,070,600 "
Douves de première qualité.	mille 1,324
" pour les Isles.	" 2,495
" à barils.	" 114
Madriers de pin de 1re qualité	" 2,282,390
" d'épinette.	" 618,880
Cordes de lattes.	" 3,432

Le tout estimé à £693,136 0 0

A quoi il faut ajouter pour mats, beauprés, etc. 30,000 0 0

£723,136 0 0

30 bâtiments en moyenne de 600 tonneaux chaque, 18,000 tonneaux à £5 par tonneau, coque et mâtures. 90,000 0 0

Exportation du Saguenay et autres rivières au-dessous de Québec, en madriers, etc., estimé à 30,000 0 0

Total, £843,136 0 0

Tenure Seigneuriale.

A une assemblée des habitants des paroisses de Saint-Joseph et Saint-Frédéric de la Beauce, dans le comté de Dorchester tenue on la salle publique de Saint-Joseph, dimanche, le trois février 1850, à l'issue du service divin du matin, après avis de convocation donné le dimanche précédent;

J. O. C. Arcand, éer, major de milice, fut appelé à la présidence, et F. S. A. Béangur, éer, capitaine de milice, pria d'agir comme secrétaire.

Le président expliqua en peu de mots le but de l'assemblée et donna lecture du rapport de la commission nommée à l'assemblée de la convention du district de Montréal, sur la tenure seigneuriale, le 9 octobre dernier, faisant accompagner cette lecture de commentaires et d'explications convenables. Ensuite, les résolutions suivantes furent lues et adoptées unanimement.

Proposé par M. Louis Morin, secondé par le capitaine Poirier, et résolu :

1° Que les habitants de ces paroisses entretiennent sur le système de la tenure seigneuriale les mêmes sentiments que ceux qu'ils expriment l'an dernier, dans une pétition couverte de nombreuses signatures de ce comté et présentée à la législature, à sa dernière session, et qu'ils protestent de nouveau contre les abus et les exactions qui se commettent journellement sous cette tenure, lesquels si les autorités n'y apportaient un prompt remède finirait par jeter dans des troubles et des bouleversements sociaux infiniment regrettables pour tout ami de la paix, de l'ordre et des lois.

Proposé par M. Alexis Rodrigue, secondé par le capitaine Jos. Cloutier, et résolu :

2° Que cette assemblée ayant pris communication du rapport de la commission nommée à une assemblée de la convention sur la tenure seigneuriale en la cité de Montréal, le 9 octobre dernier, manifeste son approbation de l'exposé lumineux, plein de sens et de logique que présente ce rapport sur la question, et concourt pleinement dans le projet de la loi déclaratoire soumis par la dite commission, tel qu'il est publié dans la *Minerve* du 26 novembre dernier.

Proposé par Ths. Lambert, écuyer, secondé par le capitaine Augustin Doyon, et résolu :

3° Que cette assemblée, convaincue avec la grande majorité des habitants de ce pays, que le système de la tenure seigneuriale, avec toutes ses charges et prohibitions, n'est propre qu'à paralyser d'une manière funeste, les industries de tous genres, voit avec plaisir que la commission s'est vivement occupée de l'abolition totale de cette tenure, et que plusieurs projets de loi de commutation sont par elle soumis à la considération publique. Tout en repoussant avec confiance en le zèle et le patriotisme nos représentants en chambre, pour l'adoption d'une loi également équitable envers les seigneurs et les censitaires et en même temps la plus facile dans l'exécution, cette assemblée ne saurait dissimuler les sentiments d'approbation la plus marquée qu'elle éprouve pour le projet de loi précédemment mentionné en le rapport, à savoir : celui proposé par le docteur Davignon.

Proposé par M. Séraphin Cloutier, secondé par M. Olivier Maheux, et résolu :

4° Que les habitants de ces paroisses saisissent cette occasion pour témoigner leur vive reconnaissance à F. Lemieux éer, le représentant du comté, pour le zèle et le courage qu'il montre en prenant une part active dans la lutte qui s'est engagée pour obtenir une réforme des droits seigneuriaux, ainsi qu'aux hommes instruits et amis de leur pays, qui en grand nombre font des efforts incessants vers le même but, efforts qui, nous en avons la ferme espoir, seront bientôt couronnés de succès, puis-

que l'administration actuelle étant essentiellement libérale, elle se fera certainement un devoir de se rendre aux désirs exprimés avec tant d'unanimité par tous les habitants du ci-devant Bas-Canada.

Proposé par le capitaine Augustin Cloutier secondé par le lieutenant François Vachon, et résolu :

5° Qu'il est très important pour les censitaires du district de Québec qu'ils fassent connaître leur opinion, avant l'ouverture des chambres, sur divers projets de loi concernant la réforme et l'abolition de la tenure seigneuriale, et que comme une assemblée de délégués pour ce vaste district ne pourrait avoir lieu sans de graves inconvénients dans la saison actuelle, cette assemblée ose espérer que chaque paroisse de ce district fera son devoir, et tiendra son assemblée pour prendre en considération le rapport de la commission de la convention de Montréal, et lui accordera toute l'attention et la faveur que ce précieux document mérite.

Proposé par M. J. B. Gilbert, secondé par M. Louis Poulin, et résolu :

6° Que copie des procédés de cette assemblée soit adressée par le secrétaire au Dr. Davignon, M. P. P., président de la commission à Montréal, et à F. Lemieux, éer, M. P. P., et que MM. les propriétaires des journaux français du Bas-Canada, et spécialement ceux du district de Québec, soient priés de les publier dans leurs feuilles respectives.

Après quoi, des remerciements furent votés à M. le président pour la manière habile avec laquelle il avait présidé l'assemblée.

(Signé.)
J. O. C. ARCAND,
Président.
F. S. A. BELANGER,
Secrétaire.

Siecle de Voltaire.

Voltaire à tout fait ce que nous voyons.
CONDORCET.

I.

Les évolutions de l'esprit humain ne s'astreignent pas à la loi des almanachs, et les siècles ne commencent ni ne finissent à l'heure précise que leur assigne la chronologie. Suivant cette mesure arbitraire, nous aurions atteint maintenant la moitié du dix-neuvième siècle; suivant la mesure rationnelle des événements, le dix-huitième siècle s'achève à peine; le dix-neuvième n'est pas encore commencé.

Le dix-septième siècle a pris le nom de l'homme puissant qui l'a dominé à dater de la moitié de son cours chronologique. Il s'est appelé le siècle de Louis XIV. Henri IV et Richelieu en avaient préparé les courtes et dangereuses splendeurs, le premier en portant une atteinte profonde au catholicisme le second en abattant l'aristocratie. Avec la sainte ligue, la liberté catholique, la liberté du tiers état était morte. Avec l'aristocratie décapitée et vaincue, le pays avait perdu sa part de souveraineté. Il ne restait plus en présence qu'un peuple fatigué d'agitations et un homme. La porte était ouverte à des usurpations heureuses et désirées; il en résultait le pouvoir absolu. Il s'établissait sans peine; il paraissait nécessaire et il était tempéré par les mœurs. Une grande liberté subsistait d'ailleurs : celle de l'Eglise. Par elle, le peuple conservait tout à la fois et sa part de puissance et le sentiment de sa dignité. Le pouvoir royal fut d'autant plus accepté et aimé qu'il semblait devoir être le meilleur abri de cette liberté suprême. En effet, la religion, que l'hérésie avait menacée et que

l'aristocratie avait trahie ou mal défendue, fut d'abord protégé par le sceptre. Elle ne se montra ingrate ni envers le trône, ni envers la patrie. Une civilisation brillante surgit des débris et des ruines de la guerre civile. Jamais la société française ne sembla plus forte par son unité, par sa politesse, par sa grandeur, par ses lumières, par son ascendant. De tous ses rangs s'élevèrent des hommes illustres en tous genres. Le Roi rassembla dans sa main les trégons de l'aristocratie mutilée et en tira meilleur parti encore pour la grandeur nationale que pour l'éclat de sa personne et de sa cour, qui étaient d'ailleurs l'orgueil du pays et l'admiration du monde. La noblesse lui donna des généraux et des négociateurs dont le génie ajouta des provinces à l'empire. La riche et ancienne bourgeoisie, sorte d'intermédiaire entre la vieille noblesse et le tiers-état, fournit une forte et savante magistrature, pleine de fierté et d'équité, et qu'on n'entreprendra pas sans doute de décrier en la comparant à ce qu'on a vu depuis; le tiers-état et le peuple eurent le monopole de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences; et si l'on dit, avec les fausses idées de nos jours, que ce n'était pas assez, que ce n'était rien, parce que le tiers-état n'avait point de part au gouvernement, il suffit, pour répondre à ceux qui le disent, de montrer la place qu'occupaient Colbert et Bossuet. Sans doute, il y avait de toutes parts des barrières, mais le mérite plébéien n'en rencontrait aucune qu'il ne put franchir. Non seulement, quand il avait fait ses preuves, il arrivait aux premières places de l'Etat, mais encore il fondait une famille, il léguait à ses descendants le privilège de l'ancienneté de race, et il pouvait voir en quelque sorte par-delà le tombeau son nom plébéien marcher de pair, pourvu qu'il fût dignement porté, avec les plus illustres de la monarchie.

On entend d'ici toutes les objections, toutes les clameurs auxquelles nous dédaignons de répondre. Sans doute il y avait des abus dans cette société grande et prospère; la liberté politique y était fort restreinte; l'égalité, telle qu'on l'entend aujourd'hui, n'y existait pas; l'héritier d'un vieux nom arrivait d'emblée à des positions que le talent plébéien n'obtenait jamais sans peine et où on le regardait longtemps comme un intrus. Tout le dix-huitième siècle a écrit sur ces thèmes des multitudes de livres fort applaudis et parfaitement absurdes. Il importe à l'intérêt public que les premières charges d'Etat soient bien occupées par un noble ou par un plébéien. L'aristocratie était un séminaire de fonctionnaires publics infiniment supérieur, donnant infiniment plus de garanties que n'en offriraient jamais les clubs, les journaux, les assemblées politiques, et même les écoles d'administration, qui sont aussi une aristocratie et qui tendent à constituer des privilèges. Certainement le pouvoir absolu a eu des favoris déplorables; mais, en ce genre, les aberrations de la démocratie sont sans égales. Elle n'a eu besoin que de quelques mois pour effacer tout ce que des siècles de monarchie ont pu nous laisser sur ce point d'exemples malheureux et scandaleux. On a vu les rois comblés d'honneurs des personnages médiocres ou même tout à fait sots, mais bons gentilshommes et grands seigneurs. Ces faveurs contre lesquelles se récriaient jalousement les beaux esprits, étaient la plupart du temps stériles et n'empêchaient point que les affaires confiées à d'autres mains ne fussent habilement et honorablement menées. Nous n'avons pas besoin de rappeler à qui la démocratie confie habituellement et les honneurs et les affaires, où el-

LE MERCREDI DES CENDRES.

PAR JEAN-GEORGE JACOBI.

Cessez la danse et les chants joyeux. Ici dans le silence sévère de la piété, des couronnes funèbres parlent, une croix de cendre dit : Tout ce qui est né ici-bas deviendra cendres et poussière !

Que des autels ce cri pénètre dans les palais, qu'il y interrompe la fête, qu'au lieu du banquet il retentisse dans les salles royales ; Ceux qui tiennent le sceptre ici-bas deviendront cendres et poussière !

Qu'au lieu où s'élèvent les trophées, aux lieux où triomphé les conquérants, où tremblent les peuples, ces mots résonnent soudainement : Tout ce qui porte ce laurier ici-bas deviendra cendres et poussière !

Comme ils combattent ! comme ils s'agitent ! comme ils cherchent ! maudissent ce qu'ils ont trouvé ! l'esprit inquiet entasse des rochers pour les rejeter ensuite. Tout ce qui s'agit ici-bas deviendra cendres et poussière !

Vois le temple ! Des hommes, des vieillards, des jeunes gens y marchent, la mère ravie presse son enfant sur son sein. Tout ce qui s'agit ici-bas deviendra cendres et poussière !

Hélas ! semblables à eux, des milliers d'être vinrent et s'en allèrent. Leurs noms sont oubliés, leurs ossements sont sous la pierre qui se brise. Tout ce qui naît ici-bas deviendra cendres et poussière !

Abandonnée du monde, sans amis, sans repos, la Fidélité regardé dans une tombe ouverte. Ce qui aime si puissamment ici deviendrait-il cendres et poussière ?

Des plaintes andres so font entendre dans les plus beaux jours du printemps. C'est l'épouse du génie qui gémit ; son bien-aimé n'est plus qu'une ombre ! Non, l'amour ne peut périr, ce qui meurt ressuscitera !

Et ce désir fraternel d'essayer toutes les larmes ? cette charité qui remplit la main du pauvre, qui paie la haine de bienfaits ? Non, tout cela ne périra pas ! Ce qui meurt ressuscitera !

Ceux qui tournent leurs regards vers le ciel, qui nourrissent un divin espoir, qui fuient ce monde d'illusions, qui s'agenouillent devant l'autel, oh ! ils ressusciteront ! la foi ne peut périr !

Ceux qui s'abandonne au père des âmes, et qui purs de la poussière terrestre, voient en esprit le céleste but, eux aussi ils péroreraient ? Non, l'espérance échappera à la mort !

Vois, aux autels silencieux les couronnes funèbres s'illumine. Cette croix de cendres marque au sceau de la mort la grandeur humaine et les charmes terrestres. Mais la terre reviendra terre, et l'esprit sera glorifié.

Tribunaux Français.

Police correctionnelle de Paris. Le sieur Gervais, humble portier d'une maison de la rue Couture-Sainte-Catherine, se présente devant la police correctionnelle pour déposer sur un vol dont il a été victime.

D'une voix que le respect, plus encore que l'âge, rend enrouée et chevrotante, il dit au tribunal : Je vous demande bien pardon messieurs, de vous avoir dérangés pour vous parler de mes petites affaires. Je croyais que M. le commissaire de police arrangerait cela tout seul, sans être obligé d'avoir recours à vos augustes personnes. Je suis vraiment honteux de la peine que je vous donne.

M. le président, souriant.—Notre devoir est de rendre justice à tout le monde ;

deposez le procès-verbal dont vous vous plaignez. Le témoin.—Vous êtes bien bon, Monsieur le chancelier ; je vais tâcher de vous expliquer ça aussi clairement que me permettra le respect dont je suis pénétré pour votre auguste personne : J'étais tranquillement dans ma loge, lorsqu'une dame se présente et me dit qu'elle est chargée par S. M. la reine, que Dieu la protège ! de recueillir les noms des malheureux qui habitent la maison. Je lui donne le nom d'une pauvre brave femme qui a deux enfants, et qui travaille nuit et jour pour les nourrir et les élever. Tout-à-coup la dame qui m'écoutait penche la tête sur sa chaise et ferme les yeux.—Oh ! mon Dieu ! me dis-je cette respectable dame se trouve mal.

Elle rouvre les yeux, et me dit d'une voix éteinte : " Je ne me sens pas bien... soyez assez bon pour m'aller chercher pour deux sous d'absinthe ; prenez de l'argent dans mon sac." Je fus un peu étonné d'entendre une dame si respectable demander de l'absinthe ; mais je me dis que c'était peut-être bon pour les évanouissements. Je me gardai bien d'ouvrir le sac de cette dame ; et je sortis pour aller acheter ce qu'elle désirait.

Je me dépêchai autant que mon âge pouvait me le permettre, mais elle fut encore plus vive que moi et quand je revins je ne trouvai plus personne. Quelques instants après, voulant voir l'heure qu'il était, je m'aperçus que ma montre qui était accrochée à un clou, au-dessus de ma commode, avait disparu. Je ne pu en accuser que la dame qui était venue chez moi ; et j'allai porter ma plainte à M. le commissaire... J'en suis bien fâché puisque ça vous a dérangé, et que d'ailleurs, je n'ai pas retrouvé ma montre... une montre qui me venait de ma pauvre femme... J'ai 1,740 francs à la Caisse d'épargne, et je les donnerais de bien bon cœur pour retrouver ma montre.

Le témoin fait un profond salut et reste la tête baissée devant le tribunal. M. le président.—Vous pouvez aller vous asseoir.

Le témoin.—Je vous remercie beaucoup de toutes vos bontés, monsieur le chancelier. M. le président.—Femme Dumoulin, convenez-vous du vol qui vous est imputé ?

La prévenue.—Je ne sais pas seulement ce qu'on veut me dire. Ce vieux bonhomme a perdu la tête. Le témoin.—Hélas ! je n'ai perdu que ma montre. Oh Dieu ! je crois que je viens de faire une plaisanterie inconvenante devant vos augustes personnes... Pardonnez-moi, monsieur le chancelier.

M. le président, à la prévenue.—Ce n'est pas la première fois que vous commettez des vols de ce genre. Vous avez été signalée par plusieurs portiers chez lesquels vous vous êtes présentée sous le même prétexte, et tous les signalements se rapportent parfaitement à vous. Il paraît donc d'une vérité que vous avez sur le front.

La prévenue porte vivement la main au hennet qu'elle a sous son chapeau. M. le président.—Otez votre chapeau et votre bonnet.

La prévenue obéit, et une magnifique verve apparaît, placée sur le milieu du front, en guise de ferrière. Le tribunal condamne la femme Dumoulin à 15 mois d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle demeurera pendant 5 ans sous la surveillance de la haute police.

Les Soussignés offrent en Vente. Charbon à Grille et pour la vapeur de Wallsend. —AUSI— Charbon de Smith double criblé S'adresser à C. E. LEVEY & Cie Quai de Levey, 5 fév. 1850.

EN VENTE.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850, IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclésiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale : UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazio ; J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous. STANISLAS DRAPEAU, Québec, 23 novembre, 1849.

PRIX RÉDUIT. LA LYRE CANADIENNE ou Recueil de Chansons et Romances de Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes : Par chaque copie reliée, 2s. Do brochée, 1s-3d. En vente chez MM. J. & O. Cremazio rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne. Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES :

Table listing steamship routes and prices for San Francisco, including SALON de l'arrière, CABINE d'en bas, and various steamer names like LA HAVANE and PANAMA A ST. BLAS.

PAQUEBOTS A VOILES.

Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO. Cabine, de \$225 à \$250. Steerage \$125 à \$150. Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec. ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cédar Street New-York, 22 novembre.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c. J. & O. Cremazio.

CHARGES BAILLARGE.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Appentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

Liste des Agents.

- List of agents for the journal, including MM. E. R. Fabre, P. Nourie, A. Dalhaire, D. V. St. Cyr, Mr. Pabbé Champeaux, Paul Thibodeau, Chs. LeTallier, St. Thomas, J. D. Lépine, L. Baillentine, St. Charles, H. Roy, John Heath, Chs. Frs. Caron, Mr. Pabbé Bernard, J. Filteau, L. Z. Duval, Mr. Pabbé Godbout, Philippe Beaulieu, B. Pouliot, F. Jorre, L. Tremblay, J. B. Pouliot, Mr. B. Marquette, P. Fournier, H. Tanguay, Thos. Bégin.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

Une Chance pour le Commerce ! A VENDRE UNF MAISON, à 2 étages, Rue et Faub. St. Vallier, APPARTENANT AUX HERITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de Feu le FRERE LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, via la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs. S'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Québec, 1er. février 1850.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr.", GENEVIEVRE de "Deekuypers", CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en magasin de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCOTT, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux à Matane, ou de Rimouski, ou au soussigné à Québec. I. LACROIX, rue Saint-au-Matéel. Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre.

T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE.

à transporter son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Beaumont. Fies du Marché de la Haute-Ville. QUÉBEC.

H. S. BALKIN, MARCHAND DE BOIS.

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

G. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec. Se porte de la Cour.—1 mai 1849.

M. PATRY architecte, demeure au

vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU CUSCOURNAI No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS.

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 paires originales, pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de divers grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. T. CASEY. Québec, 3 décembre, 1849.

le va chercher ses ambassadeurs, ses préfets, ses ministres, ses législateurs, ou elle ira prendre ses dictateurs et ses généraux.

La société du dix-septième siècle, par cela même qu'elle eût ordonné, était donc forte, libre et sage. Elle avait la sagesse politique par excellence ; elle savait qu'elle devait être gouvernée, et elle voulait être gouvernée. Aussi l'était-elle. Et pour n'avoir point d'Assemblée, point de journaux, point de discordes civiles ; pour n'être pas exposée à passer d'un moment à l'autre du joug d'un poète au joug d'un avocat, et du joug de l'avocat au joug d'un sophiste, et du joug du sophiste au joug d'un sergent major ; pour avoir un roi et une aristocratie d'épée, et une aristocratie de robe, et même une aristocratie de négoce, et jusqu'à une aristocratie de littérature, elle ne laissait pas de faire dans le monde une figure assez honnête et qu'il ne nous appartient nullement de mépriser.

Mais enfin, malgré tous les adoucissements qu'y mettait la foi et les mœurs, c'était dans le fond un despotisme. Le vice capital du despotisme, quelque mitigé qu'il soit dans l'application, c'est de détruire l'équilibre des forces sociales, pour les concentrer toutes en une seule main. Quand cette main vient à faillir tout s'arrête. A une régularité trop parfaite succède une immense perturbation. Louis XIV n'avait pas voulu être comme ses prédécesseurs, seulement le premier ; mais il devint le seul gentilhomme de son royaume. Non content d'être le grand roi, il conçut encore le dessein de devenir le grand prêtre. Par ses faveurs, il fit de la noblesse une domesticité brillante, qui tint de lui et ne fut rien que par lui. Par ses entreprises, tantôt violentes, tantôt capricieuses contre l'Église, il amena le clergé à mettre la volonté du Roi au-dessus de l'autorité du Pape. Les nobles, quittant les provinces où ils exerçaient un ascendant personnel considérable et leurs domaines, leur vraie place, où ils étaient de petits souverains, vinrent se perdre dans la foule dorée de Versailles. On commença de préférer la faveur du monarque à l'étime des peuples ; il fallut des grâces, des emplois, des pensions pour alimenter un luxe auquel les revenus personnels, même grossis de tout ce que les ancêtres avaient jadis donné aux pauvres, et qui leur était dû, ne pouvaient plus suffire ; les mœurs s'altérèrent ; des pères généreux eurent des fils avides ; et afin de content cette avidité croissante, le Roi jeta jusque dans l'Église, qui dut céder, des courtisans déjà scandaleux dans le monde. Bref, il n'y eut plus en France que le Roi, et lorsque le Roi mourut, en 1714, un ail pergant pouvait déjà voir à l'horizon 1793, ou tout au moins 1789.

La destruction commença aussitôt. Le règne de Louis XIV avait été le festin du pouvoir, la régence en fut l'orgie, qui se continua durant tout le règne de Louis XV. On s'offraire lorsque l'on considère la d'endence rapide, fatale, irrémédiable de la politique, des arts, de la littérature, des mœurs. Toutefois, jusqu'en 1740, c'est encore le grand siècle ; l'édifice paraît encore solide, et il semble qu'il ne faudrait qu'un homme pour sauver tout. L'homme qui parut vint pour tout perdre.

Il y a bien des choses à dire dans l'époque où nous sommes, bien des arguments presque irréfutables à alléguer en l'honneur du pouvoir absolu. Le pouvoir n'est pas seulement le rêve des conservateurs ; plus d'un républicain, plus d'un démocrate, plus d'un socialiste s'en accommoderait, ou pour mieux dire, tous le désirent avec une passion à laquelle il peut paraître difficile que le génie constitutionnel résiste longtemps. Ceux qui n'en voudraient point par goût l'acceptent comme une éventualité nécessaire et prochaine, moins terrible que beaucoup d'autres, ou l'appellent comme un remède, fâcheux peut-être, mais indispensable aux maux que nous a faits la liberté. Pour nous, si ce mariage de l'ordre et du repos pouvait nous fasciner, nous n'aurions qu'une réflexion à faire, et le charme serait rompu. Dût la France retrouver sous l'autorité d'un disciple les splendeurs à jamais évanouies du grand règne, l'absolutisme est mauvais, car au siècle de Louis XIV succède logiquement le siècle de Voltaire. La succession était infaillible dans l'ordre des faits, parce qu'elle l'était dans l'ordre des idées.— Journal français.

(A Continuer.)